

Décision

Générale

colonial

Décision n° 663 du 27 mai 1953 :

n° 663

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mai 1953

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro
1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le Médecin-Commandant des troupes coloniales «hors cadres» Charrançon (Jean), débarqué le 26 mai 1953, est mis à la disposition du Médecin-Colonel, Directeur du Service de Santé, et affecté à l'Hôpital Principal de la Côte Française des Scmalis à Djibouti, en qualité de médecin charge du service d'oto-rhiolaryngologie et ophtalmologie.